

Image not found or type unknown



TRANSFERT DE CONSTRUCTIBILITE

Par **CHRISTELLE07**, le **19/03/2016** à **11:43**

Bonjour,

Je possède un bâtiment en ruine (un seul mur existant), matérialisée au cadastre, située en zone A du PLU ; bâtiment quasi bicentenaire non desservi en eau et électricité et difficile d'accès en véhicule. Je n'ai pas la qualité d'agriculteur.

Est-il possible de "transférer" ce bâtiment sur une autre parcelle de la propriété (toujours située en zone A du PLU mais plus facile d'accès aux réseaux eau et électricité et véhicules) ?

Quelles en serait les conditions, les prescriptions ?

Merci par avance de vos réponses.